



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité

C.E.N.I

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE



Communiqué de presse

La CENI a un nouveau président, Me Amadou Salif Kébé

Le 3 juillet 2017, une motion de défiance a été adressée à M. Bakary Fofana, président de la CENI, par laquelle dix-huit commissaires de la CENI (soit plus des 2/3 exigés par l'article **15 alinéa 2** de la loi organique **L/2012/016/CNT** portant composition, organisation et fonctionnement de la CENI), lui demandant la tenue d'une assemblée plénière extraordinaire le 4 juillet 2017 à 11 heures précises.

Ce 4 juillet 2017, au cours de cette plénière extraordinaire, les commissaires ont procédé, conformément aux dispositions de l'article **17 alinéa 2** de la loi organique **L/2012/016/CNT**, à un remaniement partiel du bureau exécutif de la CENI. Sur les 23 commissaires que comptent actuellement la CENI, 19 commissaires ont participé au vote. Les résultats de ce vote se présentent comme suit : le commissaire désigné par la société civile pour être membre de la CENI, **Me Amadou Salif Kébé**, a obtenu 17 voix plus sa voix, soit un total de **18 voix** contre **une voix** pour **M. Bakary Fofana**, ancien président de la CENI.

Au vu de ce résultat, **Me Amadou Salif Kébé** a été élu nouveau président de la CENI. Il est important de noter que cette élection s'est déroulée en présence de Me Sory Daouda Camara, huissier de justice, qui a constaté la régularité de la procédure de cette élection. Ainsi, le

commissaire **Me Amadou Salif Kébé**, jusque là Directeur du Département Juridique et Contentieux, est désormais le nouveau Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de Guinée.

Il faut rappeler que la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de Guinée comprend 25 commissaires, mais suite au décès de deux commissaires, qui ne sont pas encore remplacés, elle comprend actuellement 23 commissaires.

Le Département Communication